L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 323 rue de Chartres,
Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

NOUVELLES-ORLEANS.
DIMANCHE, 20 JANVIER 1895.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE SUCCESSION

—DU—

GEN. P. G. T. BEAUREGARD

L'ELEGANTE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

No 255 Avenue de l'Esplanade,

A l'encoignure N. E. de la rue Derbigny.

—LA—

Jolie Bâtisse en Bois a deux étages,

Rue Derbigny.

Entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Kerlerec.

LES DEUX BEAUX

LOTS DE TERRE

ADJAÇANTS POUR BATIR,

Sur la rue Derbigny.

La Centrale et Commode

RESIDENCE EN BRIQUES A TROIS ETAGES ET MANSARDE,

No 142 rue Carondelet,

Entre les rues Lafayette et Girod.

LE PRODUCTIF

Cottage Double en Bois,

No 218 rue Melpomène,

Entre les rues Baronne et Dryades,

—ET—

LA SPLENDIDE

ETENDUE DE TERRE

BIEN AMELIOREE,

SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI

DANS LA PAROISSE JEFFERSON,

Un peu au-dessus du Canal Harvey et vis-à-vis l'avenue de la Louisiane,

No 38,254.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur,—Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 24 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Gravier, entre Camp et St-Charles, il sera vendu, à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 24 décembre 1894, et de conformément à un jugement rendu le 24 octobre 1894 et signé le 30 octobre 1894, et de deux ordres, datés respectivement, les 21 et 27 novembre 1894 et d'un ordre daté du 16 novembre 1894, homologuant les procédures d'une réunion de famille, tenue le 14 novembre 1894, de l'Hon. G. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession du Gén. P. G. T. Beauregard, No 38,254 et d'un ordre homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue le 27 novembre 1894 date du 5 décembre 1894 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans la succession de Mme Laure T. Beauregard, défunte épouse de Charles A. Landry, No 15,201 de la dite Cour, et d'un ordre daté du 6 décembre 1894, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession de P. G. T. Beauregard susdit, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° **L'élégante résidence en bois à deux étages,** No 255 avenue de l'Esplanade, à l'encoignure N. E. de la rue Derbigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par le prolongement de l'Esplanade, Kerlerec, Claiborne et Derbigny. Elle est retirée de la banquette dont elle est séparée par une jolie barrière en fer et contient de larges galeries, corridors, salon avec manteaux en marbre, librairie, salle à manger, lieux d'aisance en porcelaine, cuisine, chambre à domestique, au premier étage; six chambres à coucher, cabinet de toilette et chambre à bain au deuxième étage; et deux chambres dans la bâtisse du fond. Le terrain est spacieux, il est distribué en jardin, gazons et promenades.

Le terrain est désigné par la lettre D, d'après le devis de l'arpentage fait par H. C. Brown, assistant voyer de ville, le 26 septembre 1894, annexé pour référence à l'inventaire, dans la succession de P. G. T. Beauregard, par C. T. Soniat, notaire, le 2 octobre 1894, mesurant 64 pieds de face à l'avenue de l'Esplanade par 155 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et de face à la rue Derbigny, puis sur une ligne courant vers la rue Claiborne et parallèle à l'avenue de l'Esplanade, 100 pieds, puis sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny, 22 pieds 11 pouces, 3 lignes, ensuite sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 130 pieds. Une des demeures la plus élégante et la mieux située sur l'avenue de l'Esplanade. Avec les chars électriques, en pleine opération, cette rue est à dix minutes de trajet de la rue du Canal. Sujette au bail ci-dessus, expirant le 30 septembre 1895, au taux de $1,000 par an.

2° **La jolie bâtisse en bois** à deux étages rue Derbigny, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Claiborne et Derbigny, retirée de la banquette dont elle est séparée par une barrière en fer et contenant corridors, six chambres, chambre à bain, etc.

Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le devis susmentionné par H. C. Brown et mesure 31 pieds 3 pouces 8 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une bonne demeure ou un bon placement. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1895 au taux de $360 par an.

3° **Les deux beaux terrains pour bâtir,** adjacents à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, de chaque côté et dans le même district et ilet, et désignés par les lettres A et C, sur le susdit devis par H. C. Brown, mesurant chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot A étant le plus rapproché de la rue Kerlerec et le lot C le plus rapproché de l'avenue de l'Esplanade. Ils peuvent être utilisés comme demeures ou comme placements avantageux.

4° **La résidence centrale,** attrayante et commode, à trois étages et mansarde, No 142 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Lafayette et Girod, contenant corridor, salons doubles, salle à manger, cuisine et office sur le premier étage; corridors, onze chambres à coucher et chambres bain aux étages supérieurs. Le lot de terre mesure 25 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet sur 150 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles et s'élevant dans le fond sur un passage de 20 pieds de largeur, en commun et pour l'usage du lit lot et autres, contigus à dessus. Sa proximité du centre des affaires assure sa constante location, faisant d'elle un placement certain et productif. Sujette au bail à dessus expirant le 30 septembre 1895, au taux de $960 par an.

5° **Le jolt cottage en bois** à un étage, à deux corps de logis, No 218 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Baronne et Dryades, ayant trois chambres, une allée de chaque côté, et une bâtisse en bois dans le fond ayant quatre chambres. Le terrain est une partie du No 5 dans l'ilet No 94, sur le plan original du faubourg Annonciation, dressé par Lafon et déposé à l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, le lit lot mesure 30 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles (au pied français), 31 pieds 11 pouces 5 lignes, par 127 pieds 10 pouces 4 lignes (au pied américain), ledit lot est borné sur un côté par la partie qui reste du lot No 5 et sur l'autre par le lot No 6 sur ledit plan; est très près du Marché Dryades, est toujours en demande par de très bons locataires, est un placement sûr et productif, loué à raison de $432 par an.

6° **Deux morceaux de parcelles de terre,** situés dans la paroisse Jefferson, en cet Etat. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, titres, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, désignés par les lettres A et D, sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt député-voyer de la Nouvelle-Orléans, le 30 juin 1876, une copie du plan portée par J. A. D'Hémécourt le 18 mars 1880, et annexé à un acte de Jas Fahey, 18 mars 1880 et mesurant conformément au dit plan comme suit : le terrain A a 750 pieds de face au chemin Public. Ensemble avec le droit de batture et le droit de l'accroissement en face des dits 750 pieds, et s'étendant 5,000 pieds de profondeur plus ou moins, et 750 pieds de largeur sur la ligne du fond. Le morceau ou parcelle D touche au morceau A immédiatement dans le fond et mesure sur la ligne de division 797 pieds et s'étend en profondeur sur les lignes de chaque côté, a peu près 10,000 pied entre lignes divergentes, de manière à lui donner 1,350 pieds de largeur sur la ligne du fond, lesquels dits morceaux de terre sont bornés sur le côté du haut par la propriété anciennement appartenant à Albin Rochereau, sur le côté du bas par la propriété de Mme Louise Destrehan, épouse de I. H. Harvey, et dans le fond par la propriété de J. De Gruy ou ses héritiers. Le tout sujet à tous les droits auxquels le Morgan Louisiana & Texas Railroad Company et le Texas & Pacific Railway Company sont revêtus et le droit de passage et voie à travers la dite propriété.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage avec mansarde contenant des grandes galeries, vestibules, six chambres; dans le fond se trouvent trois maisons en briques et en bois ayant plusieurs chambres; sur les lieux se trouvent une grande écurie et plusieurs autres bâtisses, à quelques centaines de pieds de l'Avenue de la Louisiane et du débarcadère du bac, pouvant également être utilisé comme ferme et pâturages, étant maintenant cultivé en jardin potager; dans le fond il y a une forêt de bois, et se trouve à proximité de la ville et lui donne une valeur pour la vente de ses produits. Sujet à un bail à raison de $1,200 par an payable à la fin de chaque année pour dix ans, à partir du 1er juillet 1889 avec le privilège de cinq ans après à l'imposite quel temps durera le bail ou au renouvellement du dit bail, le locataire a le droit d'acheter à une évaluation, qui doit être déterminée par deux experts qui doivent être choisis un par le propriétaire et l'autre par le locataire; toute cette partie de la propriété louée, on maintenant se trouve la résidence et les dépendances, étant un arpent de face sur la ligne Mississippi, sur une profondeur de quarante arpents, conformément à un acte passé pardevant Chas G. Andry, ancien notaire en cette ville, en date du 5 juillet 1869. Une copie certifiée est déposée au Bureau des Encanteurs et peut être vue par les parties désirant l'examiner.

Conditions.—Pour le tiers du mineur un quart en plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit; pour les deux tiers des mineurs, un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit; la partie différe doit être représentée par des billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et divisés en coupons, au gré des parties intéressées portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour enforcer la collection des dits billets en cas de procès, les améliorations doivent être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets et les acquéreurs assument tous les taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix de leurs enchères seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 déc—23 30—jan 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Durant Du Ponte.

No 44,060 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, —W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau, No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet.—JEUDI, 24 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Gravier, entre Camp et St-Charles, il sera vendu, à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 4 décembre 1894, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus décrite, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles et les rues Prytanée, Aline et Foucher, consistant en deux portions désignées sur les lettres "A", "B" décrites comme suit : La portion de terre désignée par la lettre "B", mesure 125 pieds 9 pouces 3 lignes de face à l'avenue St-Charles, sur une profondeur et face à la rue Aline de 184 pieds 6 pouces lors sur l'encoignure des dites deux rues et par une profondeur de 176 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne opposée et 125 pieds de largeur dans le fond. La portion de terre désignée par la lettre "A" mesure 125 pieds 9 pouces 3 lignes de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et face à la rue Foucher de 229 pieds 1 pouce, formant l'encoignure des dites deux rues et une profondeur sur la ligne opposée de 236 pieds 11 pouces 3 lignes et une largeur dans le fond de 125 pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la partie au crédit s'il y en a, doit être représentée par trois billets d'acquéreur, pour une somme égale, payables un, deux et trois ans après date, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque spéciale, et privilèges de vendeur. 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des billets, et l'acquéreur assume le paiement des taxes dues et exigibles en 1895, en sus du prix de son adjudication; 10 pour cent comptant seront requis du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 jan—5 13 20 27 fév3 7

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacements pour bâtir dans un SITE CHARMANT

—DANS LE—

TROISIÈME DISTRICT,

A UN ILET SEULEMENT DES CHARS ELECTRIQUES,

Encoignure des rues Mazant et St-Claude.

SUCCESSION DE JUSTIN ARRIU.

No 4 438 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 610 rue Gravier—Il sera vendu à l'encan, MARDI le 5 février 1895, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 3 janvier 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Mazant, France et Remparts, désignés comme lots 1, 2 et 3, sur un plan dressé par Edgar Pilié, daté du 8 décembre 1894, annexé à un inventaire pardevant Frederick Z. Ingel, notaire, daté du 21 décembre 1894 et mesurant comme suit à savoir: le No 1 forme l'encoignure des rues Mazant et St-Claude, et mesure trente (30) pieds de face à la rue St Claude sur une profondeur et façade de cent vingt pieds sur la rue Mazant. Les lots numéros deux et trois mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue St-Claude sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles.

Conditions—La moitié ou plus, ou le tout comptant; la balance s'il y en a en des billets à un an, portant huit pour cent d'intérêt par an et les clauses usuelles de garantie; 10 pour cent doivent être déposés au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 janv—5 6 13 20 27—fév 3 5

PLUS D'ASTHME
Oppression, Détresse, par la POUDRE CLERY
A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies
A la Nlle-Orléans : J. L. LYONS & Cie, 46-54, Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR WM. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Succession de D. R. Carroll et femme.

Mercredi et Jeudi 30 et 31 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS, Encanteur—Bureau (ancien No 9), 137 rue Carondelet—Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 22 novembre 1894, dans l'affaire de L. J. Carroll vs la succession de D. R. Carroll et femme et als, étant No 42,642 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, (les plans sont exposés à la Bourse des Encanteurs), à savoir—

LE MERCREDI, 30 JANVIER 1895, IL SERA VENDU :

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borne par les rues Caron Public, Jackson, Brainard et Joséphine, désigné comme lot No 21 et mesurant vingt-quatre (24) pieds 5 pouces et deux lignes rue Carondelet sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 2 lignes, étant une maison à deux étages, connue comme No 509 rue Carondelet.

2° **Un autre certain lot de terre,** aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que l'ilet ci-dessus et le touchant, et désigné comme lot No 22 et mesurant 27 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 2 lignes, étant une maison à un étage, connue comme le No 511 de la rue Carondelet.

3° **Un certain lot de terre,** aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Aubrie, Carondelet, Félicité et Baronne, composé de portions de lots Nos 20 et 21 et mesurant 30 pieds de face à la rue St-André sur une profondeur de 74 pieds, étant un double cottage à deux étages, connu comme Nos 411 et 413 rue St-Andrée.

4° **Un certain lot de terre,** aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Clara, Philip et Martin, (ou Willow), désigné comme lot No 3 et mesurant 29 pieds 6 pouces de face rue Première, sur une profondeur de 91 pieds 9 pouces.

Les améliorations consistent en un cottage simple.

5° **Un certain morceau de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Brainard, Jackson et Carondelet formant l'encoignure des rues Joséphine et Brainard et mesurant cent vingt deux pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur et face à la rue Brainard à peu près de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes; la dite portion de terre étant composée des lots Nos onze, douze, treize, quatorze qui en suivent. Grande et confortable résidence en briques, corridor au centre, améliorations modernes, écuries, etc.

6° **Deux certaines portions de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Baronne, Jackson et Brainard, se touchant, et mesurant, ensemble, cent onze pieds quatre pouces de face à la rue Joséphine, sur une profondeur et façade à la rue Baronne de cent soixante huit pieds et cent soixante-sept pieds de profondeur sur l'autre côté, mesurant ensemble, subdivisé conformément à un plan fait par Chas. G. De l'Isle, député-voyer de ville, en date du 20 décembre 1894; le dit plan étant déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire, et doit être vendu séparément, comme suit—

Le lot A ferme l'encoignure des rues Joséphine et Baronne, et mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue Baronne, 28 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine, 113 pieds 4 pouces sur la ligne du fond du dit lot. Le lot B qui est contigu au lot A, mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Baronne, 28 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine, et 113 pieds 2 pouces sur la ligne du lot B qui se touchent. Les améliorations du dit lot consistent en un cottage simple, ayant à peu près 8 chambres, corridor, chambre à bain, gaz, etc.

Le lot C mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne, 25 pieds 7 pouces sur la ligne du fond du dit lot, 113 pieds 11 pouces sur la ligne du lot B qui se touchent. Les améliorations sur le dit lot consistent en un cottage simple, ayant à peu près 8 chambres, corridor, chambre à bain, gaz, etc.

Le lot D mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne, 25 pieds 7 pouces sur la ligne du fond du dit lot, 116 pieds 9 pouces sur la ligne du lot C qui se touchent et 118 pieds 7 pouces sur la ligne du lot E qui se touchent. Les améliorations sur ledit lot consistent d'un cottage simple ayant à peu près 8 chambres, corridor, chambre à bain, gaz, etc.

Le lot E mesure 25 pieds 2 pouces de face à la rue Baronne, 25 pieds 3 pouces sur la ligne du fond du dit lot, 118 pieds 7 pouces sur la ligne du lot "D" qui se touche et 120 pieds 5 pouces sur la ligne du lot F qui se touche. Les améliorations sur le dit lot consistent en un cottage simple, ayant à peu près 8 chambres, corridor, chambre à bain, gaz, etc.

Le lot F mesure 45 pieds 7 pouces de face à la rue Baronne, 27 pieds 4 pouces 6 lignes sur la ligne du fond du dit lot, 120 pieds 5 pouces sur la ligne du lot E qui touche, et 123 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la ligne du côté droit du dit lot, partie de ces lignes se touchant. Les améliorations sur le dit lot consistent d'une maison en bois à deux corps de logis et à deux étages, ayant 8 chambres sur chaque côté.

7° **Deux certains lots de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Hillip, Jackson et Clara, désignés comme lots 13 A et 13 B sur un plan marqué C, et mesurant chacun 23 pieds 3 pouces et 1,2 ligne de face à la rue Baronne sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.

8° **Un autre lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus et se touchant, désigné comme lot 14 "A" et mesure 33 pieds 3 1,2 pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Les deux propriétés ci-dessus décrites maintenant subdivisées conformément à un plan fait par Chas. G. De l'Isle, député-voyer de ville, en date du 20 décembre 1894; le dit plan est déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire, et doit être vendu séparément, comme suit :

Le lot No 1 mesurant 45 pieds de face à la rue Baronne, 45 pieds sur la ligne du fond du dit lot, 123 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté gauche dudit lot, près la rue Jackson et 123 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 2 qui y touche. Les améliorations sur ledit lot consistent d'un cottage double.

Le lot No 2 mesure 54 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Baronne, par 54 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne du fond du lot, 123 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 1 qui touche, et 123 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne droite du dit lot près la rue Philip. Les améliorations sur le dit lot consistent en un cottage simple.

9° **Deux certains lots de terre** vacants, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 4 8 borné par les rues Foucher, Gravier, Magazine et Tchoupitoulas, désignés comme lots Nos 19 et 20 se touchant et mesurant chacun vingt huit pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de cent neuf pieds et une ligne de profondeur sur l'autre ligne du lot numéro dix neuf et cent dix pieds huit pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne du lot numéro vingt et face à la rue Dryades, le dit lot numéro vingt forme l'encoignure des rues Foucher et Dryades.

10° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Gravier, Magazine et Commune, formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Gravier, et mesurant soixante-quatre pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent onze pieds deux pouces et face à la rue Gravier, cent un pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté et soixante trois pieds huit pouces et deux lignes dans le fond, le tout plus ou moins. Les améliorations qui y trouvent consistent d'un magasin en briques à quatre étages, maintenant occupé par M M. Finlay et Brun-wig.

11° **Deux certaines lots de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Neuvième, Laurel, Huitième et Live Oak en Constance, désignés par les numéros onze et douze et mesurant chaque trente-deux pieds de face à la rue Neuvième, sur une profondeur de soixante-dix pieds. Ledit lot No 11 forme l'encoignure des rues Neuvième et Laurel. Les améliorations consistent en quatre maisons à un étage.

JEUDI, 31 JANVIER 1895, IL SERA VENDU :

1° **La Plantation Palo Alto,** étant composée des morceaux de terre qui suivent, à savoir :

Premièrement—Une certaine plantation, située dans la paroisse Iberville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à peu près dix milles au bas de la ville de Plaquemine, mesurant seize arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur qui y appartient (exo-pté cependant) 4 arpents de superficie de terre de face sur le côté du haut de la plantation et touche à la terre de la Vve Dauos, appartenant à Napoléon Dauos, borné au haut par la terre de Thomas Whaley et au côté du bas par le morceau de terre appartenant à Whaley et Hall, une moitié d'intérêt indivise a été acquise par acte du shérif dans les affaires Nos 1145 et 1226 du dossier de la Cinquième Cour Judiciaire de District, intitulées Louisa E. Whaley et époux vs Thomas Whaley, tuteur, et Anna Whaley et époux vs Thomas Whaley, tuteur, le 3 avril 1869, et l'autre moitié d'intérêt indivis a été acquise le 4 décembre 1869, par acte de Shérif dans l'affaire de Mary Cornelia Hall vs B. Kush, No 1283 du dossier de ladite Cour.

Deuxièmement—Un certain morceau de terre situé dans la paroisse Iberville rive droite du fleuve Mississippi et à peu près onze milles au bas du Bayou Plaquemine, mesurant seize arpents de face au dit fleuve par quarante arpents plus ou moins de profondeur, le ligne du côté courant parallèlement borné au haut par les terres anciennement appartenant à Whaley et Hall et au bas par les terres maintenant ou anciennement appartenant à E. G. W. Butler; et dixièmement, deux petits morceaux de terre dans la même paroisse, se touchant dans le fond de la susdite plantation ou morceaux, le premier ayant vingt-six acres de superficie, comme on peut le voir sur le registre du bureau des terres de la Nouvelle Orléans, au feu Louis Bagnon, en date du 20 avril 1822 No 133, signé J. J. M. Larrabee, recevoir et le deuxième morceau contient vingt-neuf et 37/100 acres de superficie comme il est vu aussi dans le registre du bureau des terres, à la Nouvelle-Orléans, au dit Bagnon, en date du 15 mars 1821, et étant dans le Township No neuf, range No treize, No 141, signé N. L. Robinson, receveur des revenus publics, faisant ensemble une superficie de cinquante-cinq 37/100 acres, acquis de Stanley O. Thomas, par acte de vente pardevant Charles Cuvellier, notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 18 mars 1872, enregistré au bureau de transfert, livre No 11, folio No 134, bureau du recorder de la paroisse d'Iberville, 27 mars 1872.

2° **La Plantation Virginia,** étant composée des morceaux de terre comme suit :

1° **Une certaine plantation ou morceau de terre,** situé dans la paroisse Iberville, Etat de la Louisiane, dans le Township neuf, range Sud, numéro un et est, au dit District des terres de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, connu comme "Plantation Virginia" et désigné, conformément au dit plan de voyer Hilary Gravier, voyer, en date du 1er février 1870, annexé à un acte de vente par Mlle Eulalie Virginia Arnous à Jean Baptiste Nazino Lorio, exécuté pardevant Charles T. Soniat, notaire en la paroisse d'Orléans, le 3 juin de février 1874, comme suit : Les Sections trente-neuf, trente huit et une par le de trente sept mesurent conformément au dit plan dix et un sezième d'arpents de face sur environ trente de profondeur de trente et deux cinquièmes d'arpents et ouvrant de onze et trois quarts de degrés ayant plus ou moins trois cent et quatre-vingt-dix sept 80/100 arpents ou trois cent et trente-six 71/100 acres. Cette vente n'inclut pas un petit lot de terre mesurant cinquante cinq pieds par deux cent pieds, plus ou moins, sur la façade du coin du haut de la section trente huit, appartenant à François Brun et est borné par les deux bayous dans le fond. La propriété actuellement vendue fait face au fleuve Mississippi, rive gauche, bornée par les terres de la propriété de François Brun sur la façade d'un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à A. W. Babin et sur l'autre côté par la propriété de Charles Babin.

Deuxièmement—Un certain morceau de terre, situé dans la Paroisse d'Iberville, Etat de la Louisiane, dans le comté neuf, rangée sud, numéro un Est, District Sud-Est de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, formant la portion de la plantation "Virginie, et désigné d'après le devis de l'arpentage susmentionné comme suit, à savoir : Section trente-six mesurant quatre arpents et un tiers de face sur une profondeur de quarante-trois arpents trois-quarts et entre lignes parallèles : le dit morceau de terre fait face au fleuve Mississippi et est borné d'un côté par la propriété de A. V. Babin et dans le fond par la section trente et un contenant plus moins cent dix neuf 95 100 acres ou cent quarante-et-un 70 100 arpents, acquis à la vente du shérif et par acte de shérif date du 21 mars 1878 dans l'affaire de Mlle E. Arnous vs Ulysée Babin, No 7112 du dossier de la cinquième cour judiciaire de district enregistré dans le livre de transferts No 13, entré 343, folios 499 à 504.

3° **La Plantation Achbar,** étant un lot ou portion de terre situé dans Barataria, dans la Paroisse Jefferson, mesurant quatre arpents et demi de face sur la rivière Ouachapour toute la profondeur de l'Ile au lac Ouachas, bornée d'un côté par la propriété maintenant ou dernièrement appartenant à Manuel Perits, et de l'autre côté par la propriété maintenant ou dernièrement appartenant aux frères Bronet; trente arpents de la rivière Ouachas; la dite portion de terre reprend sa largeur ordinaire à environ douze arpents d'un bord à autre; le reste de toute la profondeur de l'Ile, qui est à peu près de six milles du lac Ouachas. Acquise de J. C. De Gruy, par acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 16 février 1871, enregistré dans le livre N, folio 306, Paroisse de Jefferson, le 17 février 1877.

4° **Une portion de terre** de 1,200 acres dans la Paroisse Tensas, étant composée des portions de terre suivantes : Premièrement, trente neuf arpents et un tiers arpents plus ou moins, acquise de Joseph Cordill par acte de vente pardevant Ebenezer Millen, notaire, dans et pour la Paroisse de Tensas le 6 janvier 1859, Livre 9 des transferts, folio 174, le 16 avril 1890.

Conditions :—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la balance en paiements égaux en trois ans à huit pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, et toutes les clauses usuelles concernant les assurances et les honoraires d'avocats. Les acquéreurs assumeront les paiements des taxes de 1895. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Actes de ventes pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 déc—30—13 20 27 jan—à date

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS CINCINNATI — SHORTEST QUICKEST WITH THROUGH SLEEPING CARS — 11 HOURS BIRMINGHAM

VENTES A L'ENCAN.

PAR WM. P. CURTIS.

composée des morceaux de terre qui suivent, à savoir :

Premièrement—Une certaine plantation, située dans la paroisse Iberville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à peu près dix milles au bas de la ville de Plaquemine, mesurant seize arpents de face au fleuve Mississippi sur une profondeur qui y appartient (exo-pté cependant) 4 arpents de superficie de terre de face sur le côté du haut de la plantation et touche à la terre de la Vve Dauos, appartenant à Napoléon Dauos, borné au haut par la terre de Thomas Whaley et au côté du bas par le morceau de terre appartenant à Whaley et Hall, une moitié d'intérêt indivise a été acquise par acte du shérif dans les affaires Nos 1145 et 1226 du dossier de la Cinquième Cour Judiciaire de District, intitulées Louisa E. Whaley et époux vs Thomas Whaley, tuteur, et Anna Whaley et époux vs Thomas Whaley, tuteur, le 3 avril 1869, et l'autre moitié d'intérêt indivis a été acquise le 4 décembre 1869, par acte de Shérif dans l'affaire de Mary Cornelia Hall vs B. Kush, No 1283 du dossier de ladite Cour.

Deuxièmement—Un certain morceau de terre situé dans la paroisse Iberville rive droite du fleuve Mississippi et à peu près onze milles au bas du Bayou Plaquemine, mesurant seize arpents de face au dit fleuve par quarante arpents plus ou moins de profondeur, le ligne du côté courant parallèlement borné au haut par les terres anciennement appartenant à Whaley et Hall et au bas par les terres maintenant ou anciennement appartenant à E. G. W. Butler; et dixièmement, deux petits morceaux de terre dans la même paroisse, se touchant dans le fond de la susdite plantation ou morceaux, le premier ayant vingt-six acres de superficie, comme on peut le voir sur le registre du bureau des terres de la Nouvelle Orléans, au feu Louis Bagnon, en date du 20 avril 1822 No 133, signé J. J. M. Larrabee, recevoir et le deuxième morceau contient vingt-neuf et 37/100 acres de superficie comme il est vu aussi dans le registre du bureau des terres, à la Nouvelle-Orléans, au dit Bagnon, en date du 15 mars 1821, et étant dans le Township No neuf, range No treize, No 141, signé N. L. Robinson, receveur des revenus publics, faisant ensemble une superficie de cinquante-cinq 37/100 acres, acquis de Stanley O. Thomas, par acte de vente pardevant Charles Cuvellier, notaire, pour la paroisse d'Orléans, le 18 mars 1872, enregistré au bureau de transfert, livre No 11, folio No 134, bureau du recorder de la paroisse d'Iberville, 27 mars 1872.

2° **La Plantation Virginia,** étant composée des morceaux de terre comme suit :

1° **Une certaine plantation ou morceau de terre,** situé dans la paroisse Iberville, Etat de la Louisiane, dans le Township neuf, range Sud, numéro un est, au dit District des terres de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, connu comme "Plantation Virginia" et désigné, conformément au dit plan de voyer Hilary Gravier, voyer, en date du 1er février 1870, annexé à un acte de vente par Mlle Eulalie Virginia Arnous à Jean Baptiste Nazino Lorio, exécuté pardevant Charles T. Soniat, notaire en la paroisse d'Orléans, le 3 juin de février 1874, comme suit : Les Sections trente-neuf, trente huit et une par le de trente sept mesurent conformément au dit plan dix et un sezième d'arpents de face sur environ trente de profondeur de trente et deux cinquièmes d'arpents et ouvrant de onze et trois quarts de degrés ayant plus ou moins trois cent et quatre-vingt-dix sept 80/100 arpents ou trois cent et trente-six 71/100 acres. Cette vente n'inclut pas un petit lot de terre mesurant cinquante cinq pieds par deux cent pieds, plus ou moins, sur la façade du coin du haut de la section trente huit, appartenant à François Brun et est borné par les deux bayous dans le fond. La propriété actuellement vendue fait face au fleuve Mississippi, rive gauche, bornée par les terres de la propriété de François Brun sur la façade d'un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à A. W. Babin et sur l'autre côté par la propriété de Charles Babin.

**Deuxièmement—Un certain morceau